

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 mars 2014 - 19H00

Présents : M. ESTIER Pascal, Mme LONCHAMBON Jacqueline, M. DUGOURD Serge (arrivé à 19h55), Mme REINICHE Jacqueline, Melle MAZIER Maryvonne, M. POUILLET Marcel, Mme ALVES Laurence, Mme ARRIETA Marie-claude, M. PHILIPPE Didier, M. FOURNIER Benoît, M. GREGORIO Francisque, Mme ROSSIGNOL Nicole, M. FRANCISCO Alvaro, M. RAFALKO Thierry et Melle NANAI Fatima.

Absents excusés : Mme MEGE Isabelle, M. GIRARD Guillaume, M. BEDABOUR Lionel.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Jacqueline LONCHAMBON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- AFFAIRES FONCIERES
- PROJETS - TRAVAUX
- QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu est approuvé.

AFFAIRES FONCIERES :

Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son Droit de Préemption Urbain suite à la déclaration d'intention d'aliéner portant sur la parcelle AT 760 d'une superficie de 13 m², appartenant à M. et Mme Paul CHARPENTIER, vendue 100 € au profit de M. Pierre FERRY.

Droit de priorité : Vente RFF / Aciéries Aubert et Duval

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal ses délibérations du 19 juillet 2013 et 30 janvier 2014, concernant la cession par RFF aux Aciéries Aubert et Duval d'une bande latérale à la voie SNCF, au quartier de la Viouze.

Il retrace les différentes étapes de cette affaire depuis l'arrivée du courrier de l'agence YXIME le 15 juillet 2013.

Le Conseil Municipal, n'ayant pas eu connaissance du projet des Aciéries Aubert et Duval, souhaitait avoir toutes les garanties concernant une prochaine réouverture et le fonctionnement de la voie SNCF.

De plus, des imprécisions avaient été relevées dans les documents cadastraux concernant la superficie cédée.

Par courrier du 27 février 2014, Réseau Ferré de France a précisé la superficie de l'emprise cédée de 4 529 m² et a de nouveau assuré la Commune que le terrain se situe suffisamment éloigné de la voie ferrée et que l'ensemble des installations ferroviaires reste dans le domaine public de RFF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confirmer sa décision du 30 janvier 2014 de ne pas utiliser son droit de priorité.

Toutefois, les termes concernant les obligations en matière d'urbanisme restent d'actualité.

TRAVAUX :

Réhabilitation d'un bâtiment à Comps : avenant n° 1 – Lot n° 9 : Le Conseil Municipal donne son accord pour signer l'avenant à intervenir avec l'entreprise CARTECH pour le lot n° 9 « Sols collés », qui nécessite des travaux supplémentaires, pour une plus-value de 72,26 € HT, sur un marché initial de 3 900 € HT, soit 3 972,26 € HT.

Création du réseau d'assainissement du quartier Bourg sud : Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 30 janvier 2014 confiant au bureau GEO CONCEPTION une mission de maîtrise d'œuvre pour la création de la voie d'accès et des réseaux d'assainissement du Quartier Bourg Sud.

L'appel d'offres en procédure adaptée pour les travaux d'assainissement a été lancé et les plis ouverts le 07 mars 2014. Trois entreprises BOURDUGE, COUDERT, MONTEIL ont fait une proposition. Après analyse du Cabinet de maîtrise d'œuvre, il propose de retenir l'entreprise COUDERT, la mieux disante, pour un montant de 79 845 € HT.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le marché à intervenir avec l'entreprise COUDERT.

Voirie intercommunautaire : Suite au passage de la Commission Voirie de Manzat-Communauté, plusieurs voies ont été sélectionnées pour être remises en état à Boucheix, Route de Farges, Fontelun, Tournobert, Chemin de Comps, Route de Sagnes, Route de l'Usine.

QUESTIONS DIVERSES :

La Brousse : Des solutions sont recherchées pour limiter la vitesse excessive dans le village.

Rappel : Cérémonies du 19 mars – Elections du 23 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.